

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20251027-DM2025-85-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025
**Extrait du registre
des Décisions
du Maire**

DECISION DU MAIRE N° 2025-85

1 - COMMANDE PUBLIQUE 1.1 - Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, la proposition n°187225 de SARL La Haye Motoculture en date du 07/10/2025, d'un montant de 690,83 € HT (829,00 € TTC) ;

DECIDE

Article 1er :

d'accepter et de signer la proposition n°187225 de SARL La Haye Motoculture pour l'achat d'une benne 3 points pour le tracteur Fiat, d'un montant de 690,83 € HT (829,00 € TTC) ;

Article 2 :

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses de fonctionnement, à l'article 60633 « Fournitures d'entretien et petit équipement- voirie ».

Fait à Saint-Germain/ Ay,

Le 24/10/2025,

Le Maire,

Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/ Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.